

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE



**MAIRIE DE
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT**
Place René CASSIN
73670

**COMPTE RENDU
CONSEIL DE HAMEAUX
DES BANDET-GRATTIER-VARVAT
SAMEDI 10 OCTOBRE 2015**

Chez Sylvain Chevalier et Marion Soubeyrat sur la terrasse ensoleillée...

Animation : Gilles CERUTTI et Brigitte BIENASSIS.

Présence de 17 personnes des différents hameaux :

Claudette et Jacky DUCHENE, Sylvain CHEVALIER et Marion SOUBEYRAT, Gilian MUMFORD, Luc VERNAY, Marie-Jeanne et Marc VERNAY, Jacqueline et Pierre PUEDIN, Marie GONTIER, André HERNANDEZ, Andrée et Gilles CLIDASSOU, Martine ACHAT, Amy SOULIE, Thida AO

Les conseils de hameaux :

- Lecture commentée du document « **Conseil de hameaux – Mode d'emploi** ».
- Les comptes rendus et les convocations pourront être envoyées par mail pour ceux qui le souhaitent en plus de la dépose en boîte aux lettres.
- Proposition de créer un annuaire des habitants intéressés afin de se faire passer les infos via le ou les habitants relais (idée acceptée si l'usage de la liste est très restreint).

Éclairage public :

- Le nouveau mode de fonctionnement de l'éclairage public est très bien perçu dans les hameaux où il a pu être mis en place.
- Des ajustements sur les horaires restent possibles, par exemple si une fête en soirée est organisée il est possible de laisser allumé l'éclairage public.

Déneigement :

À la demande des habitants qui voulaient aborder les questions de déneigement nous avons invité Sébastien AUBERT, employé communal en charge du déneigement du secteur.

- Rappel du fonctionnement général : service assuré par les agents communaux et une entreprise sous-traitante, coordination avec le conseil départemental pour les routes départementales, la commune de Saint-Pierre Isère et la commune d'Entremont-le-Vieux. Les horaires sont liés à l'impératif du ramassage scolaire. Un premier passage (d'une durée d'environ 3 heures) doit permettre l'accès du car jusqu'aux Claret-Tardy à 6h25. Puis un deuxième passage (d'une durée d'environ 7 heures) permet de déneiger l'intérieur des hameaux et d'élargir les voies.
- La répartition des secteurs de déneigement entre commune et entreprise sous traitante est décidée entre les acteurs en fonction des caractéristiques techniques liées aux matériels et des données géographiques pour permettre d'optimiser le service.

Question : Pourquoi la répartition commune / entreprise ne tourne pas de temps en temps ?

Réponse : Chaque équipe a une connaissance de son secteur d'intervention et il ne serait pas judicieux de perdre cette expérience.

- Lors d'un redoux, si la route est encore enneigée, il faudra à l'avenir refaire passer le chasse neige pour racler la route afin d'éviter au maximum les ornières créées.
- Les habitants peuvent faire remonter en mairie les besoins et éventuels point noirs. En cas d'urgence, le numéro d'urgence de la mairie est à votre disposition en haut de cette page.
- Le déneigement de la route d'accès au vieux Bandet ne peut pas être fait lors du premier passage du chasse neige.
- En ce qui concerne l'amélioration du déneigement aux Grattier, Sylvain Chelvalier a collecté les informations auprès des habitants et a fait le tour du village avec Sébastien Aubert. Les demandes sont prises en compte. Des réponses techniques sont apportées aux questions et les agents feront au mieux pour améliorer les choses mais la marge de manœuvre est mince.
- Remarques sur le matériel de déneigement : le véhicule utilisé est un véhicule qui sert l'été de camion et l'hiver de chasse neige. Il a l'avantage d'être polyvalent et puissant et l'inconvénient de n'être pas dédié au déneigement. Il ne possède pas d'aileron d'élargissement et sa taille rend les manœuvres délicates dans les hameaux.
- Les haies doivent être entretenues : couper tout ce qui empiète sur la route.
- Les habitants souhaitent que la mairie rappelle via *Les Clés de la Tour* et le site internet les règles de priorité et de conduite en montagne (priorité au véhicule montant, ne pas rouler vite surtout sur la neige et en descente).
- Les habitants qui habitent dans les cœurs de hameaux déneigés au 2 tour, peuvent se garer au plus près de la voie principale pour ne pas être empêcher de sortir (parking ancienne école des Bandet).

Questions générales :

- L'affiche concernant l'eau du bassin des Varvat a été enlevée : elle sera remise.
- Peut-on installer un banc aux Varvat ? **Réponse** : Le conseil municipal va en discuter et voir la possibilité de le mettre au budget 2016
- Peut on installer une dalle avec muret pour retenir la poubelle ? **Réponse** : c'est de la compétence de la CCCC, la demande lui sera transmise.
- La réparation de l'angle de toiture du four des Bandet est prévue avant l'hiver.
- Information à propos de l'accueil des migrants : l'info sera diffusée dans les boites aux lettres.
- Est il possible d'installer une borne électrique à la station essence ? **Réponse** : c'est de la compétence de la CCCC, la demande lui sera transmise.
- Requête post-réunion : d'un habitant qui n'était pas présent au conseil de hameau : Est-il possible d'installer une glissière de sécurité en aval du hameau des Bandet dans la ligne droite sous le chalet les Légendes jusqu'au virage après la maison de René Teppet ? **Réponse** : Le conseil municipal va réfléchir à la question et à son coût et vous tiendra informé de sa décision.

LE PROCHAIN CONSEIL DE HAMEAU PORTERA SUR
LE TRI SELECTIF, LE COMPOSTAGE ET LES ORDURES MENAGERES.
IL SE TIENDRA LE 02 AVRIL 2016 A 17H CHEZ MARIE GONTIER AUX BANDET.